

Les beffrois (France)

No 943 bis

1. IDENTIFICATION

<i>Etat partie :</i>	France
<i>Bien proposé :</i>	Les beffrois de Flandre, d'Artois, du Hainaut et de Picardie
<i>Lieu :</i>	Région : Nord-Pas-de-Calais et Picardie Départements : Nord (11 villes) Pas-de-Calais (6 villes) Somme (6 villes)
<i>Date de réception :</i>	19 janvier 2004
<i>Catégorie de bien :</i>	

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine de 1972, le bien proposé est un *ensemble*.

Le bien proposé est une *extension transfrontalière* de l'ensemble inscrit sur la liste du patrimoine mondial sur la base des critères ii et iv, en 1999 : *Beffrois de Flandre et de Wallonie* (24 beffrois situés en Flandre et 6 en Wallonie).

Brève description :

Rappelons que les beffrois sont à la fois des édifices communaux et des symboles. Ils constituent, en effet, un témoignage hautement significatif de la conquête des libertés communales.

Les 23 beffrois de la Région Nord-Pas-de-Calais et Picardie (correspondant aux 3 départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme), proposés en vue de leur inscription sur la liste du patrimoine mondial, font partie d'une série de biens culturels appartenant à une même aire et donc à un même groupe socio-culturel transfrontalier, en continuité avec les 30 beffrois belges (de Flandre et de Wallonie) inscrits sur la liste en 1999.

De fait, l'intitulé de la proposition de classement :

Beffrois de Flandre, d'Artois, de Hainaut et de Picardie, fait référence à la terminologie des anciennes provinces françaises, telles qu'elles existaient avant la Révolution de 1789. Deux provinces (Flandre et Hainaut) se sont trouvées séparées par les hasards de l'histoire et se situent aujourd'hui de part et d'autre de la frontière franco-belge.

Conséquemment, une grande part des remarques consignées dans l'évaluation de l'ICOMOS établie en 1999 et concernant les beffrois de Flandre (Belgique), peuvent s'appliquer au présent dossier.

Du point de vue architectural, tous les beffrois sont construits sur un plan vertical similaire, adapté aux fonctionnalités multiples du bâtiment et comprenant 4 niveaux :

- les fondations (la partie la plus basse de la tour),
- la souche (le corps de la tour, de forme carrée),
- la partie sommitale (partie supérieure, pour la surveillance en général),
- la couverture (le plus souvent, une toiture en flèche).

2. LE BIEN

Description

Outre la structure architecturale propre à la plupart des beffrois, ces derniers, en tant que tours *communales*, présentent une grande diversité typologique liée à la fois :

- à l'histoire des communes,
- à la période de construction,
- aux matériaux régionaux et/ou locaux,
- aux maîtres d'œuvre.

Voici les différentes typologies :

a/ Les catégories :

- les beffrois civils : tours de villes (exemples, dans le dossier de proposition d'inscription : les beffrois de Douai, Saint-Riquier, Arras, Bailleul, etc.),
- les beffrois d'église : tours – clochers (exemples, dans le présent dossier : la Tour Saint-Eloi à Dunkerque et la Tour Saint-Martin à Cambrai).

b/ Le beffrois dans la configuration urbaine :

- les beffrois isolés dans le tissu urbain (ex : Saint-Riquier) ;
- les beffrois rattachés à une halle (ex : Bergues) ;
- les beffrois rattachés à l'hôtel de ville (ex : Douai).

c/ Le style architectural :

La période de première construction des beffrois s'étale du XI^e au XVII^e siècle. On distingue :

- les beffrois de style roman (ex : Boulogne) ;
- les beffrois de style gothique (ex : Arras) ;
- les beffrois de style renaissance (ex : Comines) ;
- les beffrois de style baroque (ex : le bulbe du beffroi de Comines).

d/ Les matériaux de construction :

Leur rôle fut capital tant pour l'aspect technique que pour l'esthétique.

- Du XI^e au XIV^e siècle, la plupart des édifices civils sont en bois ;
- Le XV^e au XIV^e siècle marque le triomphe de la pierre ;

- Du XVe au XVIIIe siècle, règne la diversification des matériaux employés (y compris l'usage de la *brique*).

La proposition d'inscription décrit de façon détaillée et très claire chacun des 23 beffrois présentés.

Histoire

Si les villes italiennes, allemandes et anglaises se sont surtout attachées à construire des hôtels de ville, l'on a, dans une partie de l'Europe du Nord-Ouest (aujourd'hui la France, la Belgique et les Pays-Bas), davantage mis l'accent sur l'édification de beffrois, avant même d'envisager un hôtel de ville.

La densité de beffrois est la plus forte dans les régions où la société féodale était la plus rigide, en particulier en France et dans le Comté de Flandre (Belgique).

Dès son origine, le beffroi est érigé comme signe de l'autonomie communale obtenue par une charte et comme symbole même des libertés. Aussi est-il sacralisé par les bourgeois.

En face du donjon (symbole des seigneurs) et du clocher (symbole des hommes d'Église), le beffroi, troisième tour dans l'espace urbain, symbolise par sa présence matérielle le pouvoir des échevins.

Au cours des siècles, les beffrois prennent d'autres significations : en raison du dynamisme commercial, ils représentent alors la puissance et la richesse des communes.

Mais, avec la centralisation monarchique, le pouvoir communal peu à peu décline et, entre le XVe et le XVIIIe siècle, le règne des beffrois va s'éteindre et ils vont finir par être vidés du sens qui s'attachait, dès l'origine, à leur édification.

Ce n'est qu'à partir de la Révolution française et avec l'émergence de la notion de patrimoine que le beffroi retrouve ses anciennes valeurs et qu'il est réinvesti de sens et de significations.

Au XIXe siècle, la commune est idéalisée et la renaissance symbolique du beffroi va s'accroître sous la IIIème République, en France, devenant un support idéologique contre les églises et les châteaux.

La croissance des villes au XXe siècle est aussi un facteur de développement des beffrois, qui redeviennent une marque de statut autonome et de prospérité.

De façon précise et complète, le dossier de proposition d'inscription présente, pour chacun des 23 beffrois, l'essentiel de l'histoire et de l'évolution à travers les époques :

- Nord :
Armentières : 1923-1934
Bailleul : 1923-1932
Bergues : 1952-1961
Cambrai : 1447-1474
Comines : 1927
Douai : 1387-1471

- Dunkerque (église Saint-Eloi) : début du XVe siècle.
Dunkerque (Hôtel de ville) : 1896-1901
Gravelines : 1827
Lille : 1929-1932
Loos : 1883-1884

- Pas-de-Calais :
Aire-sur-la-Lys : début du XVIIIe siècle
Arras : reconstruction en 1924-1932
Béthune : 1388
Boulogne-sur-mer : XIIe / XIIIe siècle
Calais : 1911-1923
Hesdin : 1875-1878

- Somme :
Abbeville : début du XIIIe siècle
Amiens : début du XVe siècle
Doullens : 1613
Luchoy : 1380
Rue : 1446
Saint-Riquier : 1283

Politique de gestion

Dispositions légales :

Les beffrois présentés sont propriétés de l'administration communale correspondante et ont un statut d'*édifice public*.

Tous font l'objet :

- soit d'une protection au titre des Monuments historiques,
- soit d'une procédure de protection

- 8 beffrois sont classés antérieurement à la loi de 1913 : Bailleul, Douai, Dunkerque, Lille, Aire-sur-la-Lys, Arras, Béthune, Luchoy.

- 14 beffrois sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire : Armentières, Cambrai, Comines, Dunkerque (Hôtel de ville) Gravelines, Loos, Boulogne, Calais, Hesdin, Abbeville, Amiens, Doullens, Rue et Saint-Riquier.

- 1 beffroi dont la protection est en cours : (demande de classement formulée) Bergues.

Structure de la gestion :

- Échelon local :

L'administration communale assure la gestion générale et quotidienne du bien.

Un adjoint au maire est spécialement chargé de la culture et du patrimoine et, à ce titre, s'occupe spécialement de la gestion du beffroi.

- Échelon départemental :

Le service départemental de l'Architecture et du Patrimoine (Ministère de la Culture et de la Communication) exerce, par ses architectes, ingénieurs et

techniciens, des missions de conservation, de conseil et de contrôle des travaux.

- Échelon régional :

La conservation régionale des Monuments historiques (Direction régionale des affaires culturelles) remplit, à son niveau, l'ensemble des missions concernant la protection et la mise en valeur des Monuments historiques.

- Échelon national :

Le Ministère de la Culture et de la Communication intervient pour la protection des beffrois :

- par la *commission supérieure des Monuments historiques*,
- par la *Direction de l'Architecture et du Patrimoine*.

Ressources :

- Pour les beffrois classés :

Subventions de l'État sur montage d'un dossier pour restauration, réparation ou entretien.

Schéma de financement classique :

État : 50 % du montant
Département : 0 à 20 %
Commune : 30 à 50 %

- Pour les beffrois inscrits :

Subventions du préfet de région, sur proposition de la Conservation régionale des Monuments historiques.

Cette aide est plafonnée par la loi à 40 % du montant.

Schéma de financement classique :

État : 40 % du montant
Département : 0 à 20 %
Commune : 40 à 60 %

À ces sources de financement régies par la loi, peuvent s'ajouter des subventions de la Commission européenne pour les actions de valorisation du patrimoine, dans le cadre du Programme d'initiative Communautaire Interreg III, volet B qui concerne l'Europe du Nord-Ouest et donc l'aire culturelle des beffrois.

Justification émanant de l'Etat partie (résumé)

23 beffrois du Nord-Pas-de-Calais et de la Somme sont proposés en vue de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial. Cette démarche s'inscrit tout naturellement dans la continuité du classement des beffrois de Belgique (Flandre et Wallonie) en 1999.

L'ensemble de ces beffrois, des deux côtés de la frontière, fait partie d'une série de biens culturels appartenant à une même aire culturelle (celle qui est déjà définie dans le dossier de la Belgique) et à un même groupe socio-culturel.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'expertise de l'ICOMOS s'est rendue sur les lieux et a examiné, en août 2004, chaque beffroi et son environnement.

Conservation

Historique de la conservation :

En tant qu'édifices communaux et comme symboles, les beffrois ont été l'objet d'un *entretien constant*.

Certains, touchés par les dommages de guerre, ont été minutieusement réparés et parfois reconstruits à l'identique dans certaines parties.

Tous sont protégés et mis en valeur.

Toutefois, l'on remarque souvent que la maintenance à l'intérieur des tours mériterait d'être renforcée.

Enfin, le problème des excréments des pigeons se pose presque partout.

État de conservation :

De manière générale, l'état de conservation des beffrois est satisfaisant, car les communes, propriétaires des édifices, entreprennent des travaux de réparation ou de restauration, dès qu'il est établi que cela est nécessaire.

Le dossier d'inscription donne un aperçu complet sur les travaux effectués depuis 1990, leur nature et les financements engagés.

Gestion :

Édifices protégés, les beffrois font l'objet de contrôles constants et périodiques, soit à la demande de la commune concernée, soit à l'initiative des services régionaux ou départementaux en charge du patrimoine.

Des rapports de visite sont régulièrement établis et, selon les dispositions légales ou réglementaires, un suivi du bien est assuré.

Analyse des risques :

- Pressions dues au développement :

Les beffrois sont des édifices publics situés en milieu urbain et, le plus souvent, dans le noyau historique de la ville. Leur environnement immédiat est donc protégé et ils ne peuvent faire l'objet de pressions dues à l'urbanisation.

- Contraintes liées à l'environnement :

Les pluies sont considérées, en raison de l'humidité et des possibilités d'infiltration de l'eau, comme un facteur affectant le bien.

Aussi les beffrois doivent-ils faire l'objet d'une surveillance attentive : en particulier, pour la vérification

des étanchéités et pour le maintien en l'état du liant sur lequel sont montés les matériaux.

En ce qui concerne la pollution, une attention particulière est accordée à la circulation automobile.

Reste le problème des pigeons et de leurs déjections acides, problème qui n'est pas toujours résolu partout.

- Contraintes liées à l'environnement :

Il n'a pas été constaté de risques d'inondation, de coulées de boue, de séisme.

En tant qu'édifices publics, tous les beffrois font toutefois l'objet d'un contrat d'assurance les couvrant contre les dégâts des eaux, vols et incendies.

Authenticité et intégrité

Comme cela a été dit précédemment pour les beffrois de Flandre et de Wallonie, il serait fastidieux, voire impossible d'analyser le degré d'authenticité matérielle des 23 beffrois ici présentés.

Il faut plutôt parler d'*authenticité évolutive*.

De fait, la construction des beffrois a toujours été liée à des conditions matérielles en étroite relation avec les aléas de l'histoire, les conditions économiques et la situation sociale de l'époque.

Ils ont pourtant gardé continûment leur conception originale de base et les aménagements ou restaurations ultérieures n'ont pas altéré leur structure.

Évaluation comparative

Illustration d'un mouvement d'idées et d'affirmation politique, les beffrois constituent un ensemble qui ne peut être comparé qu'à lui-même. Les 23 beffrois de la région Nord-Pas-de-Calais et Picardie font partie d'une série de biens culturels caractéristiques de la France et de la Belgique – et, dans une moindre mesure, des Pays-Bas – : les tours communales, support idéologique face donjons (tours seigneuriales) et aux clochers (tours ecclésiastiques). Ces beffrois étant en continuité avec les 30 beffrois de Belgique inscrits sur le Liste en 1999, les remarques consignées dans l'évaluation de l'ICOMOS établie en 1999 peuvent s'appliquer dans le cas présent.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Aujourd'hui, alors que les pouvoirs qui s'exercent sur la ville sont radicalement différents de ceux du Moyen Âge, les beffrois restent encore chargés de sens et de symboles et constituent un élément urbain central et vivant.

La signification du beffroi s'est étendue à l'expression des libertés locales, à l'autonomie, voire à l'identité d'une ville ou, parfois, d'une région.

C'est ainsi que des villes, dans la région ici concernée, ont de jeunes tours :

Calais qui a inauguré son beffroi en 1925, et *Lille* en 1932 (on rappellera que Charleroi, en Wallonie, inaugura le sien en 1936).

Évaluation des critères :

Cette proposition étant présentée comme une extension d'un ensemble classé en 1999, il y a lieu de se référer aux mêmes critères ii et iv et à la même évaluation.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

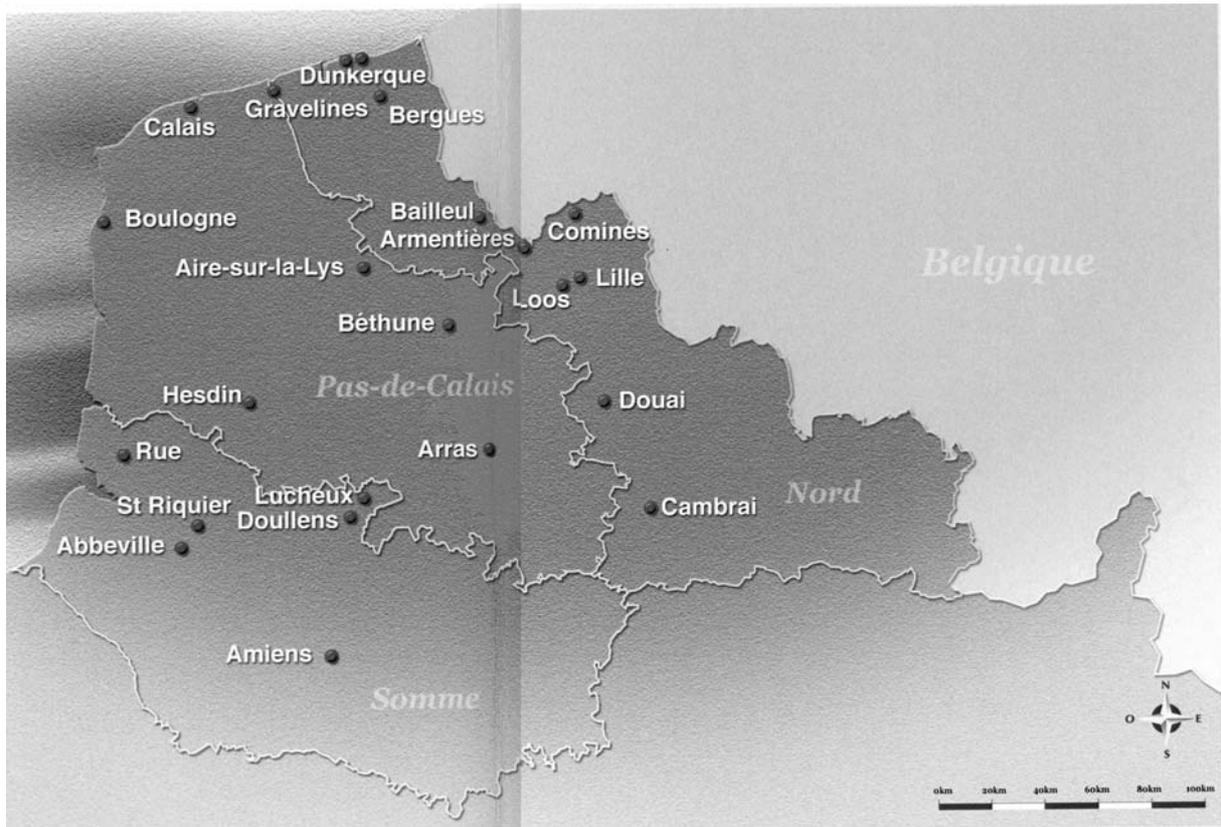
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Approuve l'extension sur la base des *critères existants ii et iv*.
3. Note le changement du nom du bien (y compris le beffroi de Gembloux) qui, ainsi étendu, devient : « Les beffrois de Belgique et de France ».
4. Décide que la liste des beffrois inscrits est désormais une liste close.

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la localisation des biens proposés pour inscription



Belfroi d'Abbeville



Belfroi d'Armentières

Le beffroi de Gembloux (Belgique)

No 943 bis

1. IDENTIFICATION

État partie : Belgique

Bien proposé : Le beffroi de Gembloux

Lieu : Gembloux, Région Wallonne,
Province de Namur

Date de réception : 1^{er} décembre 2004

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *monument*.

Le bien proposé est une *modification mineure* de l'ensemble inscrit sur la liste du patrimoine mondial sur la base des critères ii et iv, en 1999 : *Beffrois de Flandre et de Wallonie* (24 Beffrois situés en Flandre et 6 en Wallonie).

Brève description :

Rappelons que les beffrois sont à la fois des édifices communaux et des symboles. Ils constituent, en effet, un témoignage hautement significatif de la conquête des libertés communales, acquises par la suppression d'une abbaye, souveraine depuis le haut Moyen Âge. Le beffroi de Gembloux appartient à cette catégorie.

Situé à la pointe d'un éperon rocheux, ce beffroi est l'ancien clocher de l'église paroissiale Saint-Sauveur.

La commune de Gembloux, libérée du pouvoir ecclésiastique, acquit en 1797 cette église, la désaffecta et en fit la vente à un particulier qui devait, après 1825, finir par la démolir, épargnant seulement la tour avec ses vieilles *cloches*.

C'est cette tour donc, convertie en beffroi et pourvue en 1905 de cinq nouvelles cloches (dont le bourdon) et en 1962 d'un carillon, qui symbolise la liberté communale et rythme la vie publique.

Depuis 1906, elle est coiffée d'une flèche portant haut sur sa girouette les armoiries de la ville.

2. LE BIEN

Description

De plan rectangulaire, le beffroi compte trois étages sous sa flèche. Ses épaisses murailles en moellons de grès local sont revêtues d'un parement de briques cadré et strié de pierre bleue dans une composition propre au « style

traditionnel », d'influence gothique, en Flandre et en Wallonie :

Soubassement partiellement biseauté, harpes d'angle, cordons-larmiers soulignant des retraits de maçonnerie, chaînes horizontales reliant les ouïes, bandeaux de corniche.

Les grandes ouïes s'encadrent de la même pierre. Sous chacune d'elle est accroché un cadran d'horloge.

À l'est, la partie du mur où s'accrochait la nef de l'ancienne église est en moellons.

L'accès au rez-de-chaussée, à l'origine par l'intérieur de l'église, se fait aujourd'hui au sud.

La salle du rez-de-chaussée s'ouvrait largement sur la nef par une arcade. Elle est couverte d'un berceau de moellons en plein cintre.

Un escalier intra-mural coudé occupe l'angle sud-ouest et débouche dans le sol du premier étage, lequel s'abrite sous une haute voûte de moellons en berceau.

Le deuxième étage, un peu écrasé sous les poutrelles qui portent le beffroi, montre un parement en grande partie refait après l'incendie de 1905 et se creuse de grandes niches modernes.

Une échelle de meunier donne accès au dernier étage où se trouvent les cloches.

Histoire

Gembloux, petite commune de la Hesbaye occidentale, à la limite du nord de la province de Namur au contact avec celle du Brabant, est mieux connue par sa tradition de coutellerie et sa Faculté des Sciences Agronomiques que par son histoire, encore moins son archéologie.

De fait, à l'exception de quelques sépultures mérovingiennes découvertes dans la périphérie de Gembloux, cette région semble bien désertée entre le Ve et le VIIe siècle. Ce n'est dans un paysage de campagnes en friche, qu'au VIIe siècle que l'on conquiert le promontoire rocheux dominant l'Orneau.

Il faudra, toutefois, attendre le Xe siècle pour voir l'implantation sur ce site d'une abbaye bénédictine. Celle-ci acquiert des droits économiques importants, après la croissance du village de Gembloux, dès le XIe siècle, et son élévation au rang de localité marchande à fonction régionale.

Le fondateur de cette abbaye aurait érigé, sur son domaine une habitation avec donjon, en même temps qu'il jetait les bases de l'église unique la jouxtant, paroissiale et conventuelle, dédiée au Saint-Sauveur, munie d'une tour-clocher.

Cette tour témoigne, jusqu'aujourd'hui, des restaurations effectuées après les incendies de 1136, 1185, 1678 et 1905 notamment.

L'étude architecturale et l'analyse archéologique permettent de proposer, dans l'état actuel des connaissances, la chronologie suivante :

- XIIe siècle (après notamment, les incendies de 1136 puis de 1186) : deux premiers niveaux tout en moellons ; l'arcade et la fenêtre ouest du rez-de-chaussée ; l'escalier intra-mural ; les archères de l'étage et la fenêtre vers la nef.
- XVe siècle (en 1478, il est mentionné un surhaussement pour « la tour de l'horloge ») : nouveau berceau, au second niveau et reconstruction partielle du troisième.
- XVIe siècle (plutôt vers la fin) : revêtement des parois extérieures par une maçonnerie de briques et de pierre calcaire bleue.

Remarque : une gravure de 1605-1608 évoque cette « carapace ».

- XVIIIe siècle (entre 1730-1735 et 1761, année où la restauration de l'église est déclarée achevée) après les importants dégâts causés par l'incendie de 1678 ; restaurations, construction de l'actuel étage des cloches, de style classique, sous une flèche octogonale.
- Peu après 1810 (lors de la conversion de la « tour » en « beffroi ») : réfection du soubassement ; obturation de l'ancienne communication entre le rez-de-chaussée et la nef ; création d'une entrée au Sud.
- 1887-1896 : vaste restauration, comprenant le remplacement à l'identique d'une grande partie des parements de briques des XVIe et XVIIe siècles et la création de deux encadrements en pierre pour les cadrans sud et ouest.
- 1905-1906 : après l'incendie du 12 septembre 1905, réparations intérieures et construction de la flèche bulbeuse actuelle du beffroi.

Politique de Gestion

Dispositions légales :

Le beffroi fait partie du domaine de la ville de Gembloux.

Protégé en tant que monument aux termes de l'arrêté royal du 13 janvier 1977, il jouit de la protection juridique la plus élevée.

En outre, le règlement communal d'urbanisme définit les règles de protection et / ou de construction aux abords du beffroi et dans la zone tampon.

Dans cette zone, des règles spécifiques sont applicables pour le gabarit, les matériaux, l'implantation, le traitement des façades ainsi que pour la préservation des points de vue remarquables sur le beffroi.

Structure de la gestion :

En sa qualité de propriétaire du bien, l'*Administration Communale* assure la gestion du beffroi.

Le second acteur de la gestion, pour les permis de travaux sur l'édifice et pour les primes et subsides publics (avec le suivi technique du chantier) est le *Ministère de la Région Wallonne*, Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

Ressources :

Les travaux d'entretien et d'aménagement sont financés sur le budget de la commune.

La Région Wallonne accorde, pour sa part, outre l'appui des services scientifiques et techniques, de subsides pour les travaux de restauration (pouvant atteindre jusqu'à 80 % du coût total des travaux).

Justification émanant de l'État Partie (résumé)

Il s'agit d'une « proposition de modification mineure de la délimitation de la série des beffrois de Flandre et de Wallonie permettant d'inclure le beffroi de Gembloux en Wallonie ».

Cette proposition est présentée comme une *extension* de l'ensemble de 30 beffrois inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1999.

Pour la justifier, l'on invoque également les critères précédemment retenus : ii et iv.

Enfin, il est rappelé que, comme les autres beffrois, le beffroi de Gembloux est l'illustration d'un mouvement d'idées et d'affirmation politique transfrontalier.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Le bien n'a pas été visité mais, à l'étude des documents fournis par les autorités belges, l'ICOMOS est assuré qu'il est conforme aux exigences des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*.

Conservation

Historique de la conservation :

Le beffroi est un édifice classé et un monument public, son entretien est permanent et sa conservation est assurée conformément :

- * aux normes communales,
- * à l'appréciation du service du patrimoine de la Région Wallonne.
- * à l'avis de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles.

État de conservation :

Le bâtiment est dans un bon état sanitaire. Il n'est constaté ni champignon ni mэрule. La ventilation naturelle est assurée à tous les étages. Une protection spéciale contre les dégâts des oiseaux a été mise en place.

Chaque année, le service de Prévention (Ville de Gembloux) procède à la visite approfondie du monument et à la vérification des escaliers d'accès aux étages et des installations électriques.

Chaque année, l'Office du Tourisme (Ville de Gembloux) mesure, sur enquête, le taux de fréquentation du monument par les visiteurs.

Tous les 5 ans, le Ministère de la Région Wallonne met à jour la fiche d'état sanitaire du monument classé.

Gestion :

Le beffroi et sa zone tampon bénéficient de la plus haute protection en vertu :

du plan de secteur, élaboré par la Région Wallonne et approuvé par son Gouvernement le 17 mai 1986 ;

du règlement communal d'urbanisme et du schéma de gestion, élaborés par la ville de Gembloux, adaptés par son Conseil Communal et approuvés par la Région Wallonne en 1996 ;

de l'arrêté royal du 13 décembre 1976 édictant un *règlement général sur les bâtisses*, applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme ;

de la circulaire ministérielle du 4 août 1986 relative à la *mise en oeuvre des atlas du sous-sol archéologique* des centres urbains anciens.

Analyse des risques :

- Pressions dues au développement :

Le centre historique où se situe le beffroi étant une zone de protection urbanistique, toute construction qui ne serait pas intégrée dans le site est interdite.

- Contraintes liées à l'environnement :

Le beffroi est situé dans une zone piétonne et n'est donc pas soumis aux nuisances de la circulation routière.

- Catastrophes naturelles :

Le bien est protégé contre la foudre. Sa situation sur un promontoire rocheux le prémunit contre tout risque d'inondation.

- Contraintes dues aux visiteurs / au tourisme :

L'ouverture au public est limitée : 30 personnes au maximum par groupe.

La visite s'effectue sous surveillance et elle est parfaitement maîtrisée.

Authenticité et intégrité

Situé dans une position (éperon rocheux) dont l'intégrité a été préservée à travers les siècles, le beffroi de Gembloux est un ancien clocher d'origine romane. Son authenticité ne pose pas de problème, malgré les dégâts subis par le monument, les restaurations et les réaménagements substantiels.

Comme pour d'autres beffrois inscrits sur la liste du patrimoine mondial, l'authenticité de celui-ci doit se mesurer en considérant sa valeur symbolique, la permanence de son existence depuis le XIe siècle au moins, et la continuité de sa fonction.

Évaluation Comparative

Les beffrois constituent un ensemble qui ne peut être comparé qu'à lui-même.

Celui de Gembloux s'insère, par son histoire et ses caractéristiques, dans l'ensemble de Wallonie (6 biens) et de Flandre (24 biens) déjà inscrit sur la liste du patrimoine mondial en 1999.

À juste titre, le dossier de proposition d'inscription rapproche le beffroi de Gembloux au beffroi de Thuin, ancien clocher également et lui aussi d'origine romane, dégagé après la destruction de l'église à laquelle il était fonctionnellement lié.

Valeur Universelle Exceptionnelle

Déclaration générale :

Comme les autres beffrois déjà inscrits sur la liste, le beffroi de Gembloux constitue un témoignage hautement significatif de la conquête des libertés communales (acquises à la Révolution) par la suppression d'une abbaye.

Il est l'illustration d'un mouvement d'idées et d'affirmation politique.

Évaluation des critères :

Les beffrois sont d'éminents représentants de l'architecture civile et publique en Europe. De par la variété de leur typologie « fonctionnelle » et l'évolution de leurs formes (essentiellement l'évolution du « donjon seigneurial » vers le « donjon communal ») les beffrois représentent un élément capital de l'architecture civile en Europe, à partir du XIIIe siècle.

Le critère ii peut donc justifier l'inscription.

Les beffrois sont des constructions uniques qui témoignent de l'évolution de l'autonomie communale qui a marqué l'histoire de la Flandre (dans son acception historique) à partir du Moyen Âge. Les beffrois incarnent, de manière unique, une volonté d'émancipation conduisant à une démocratie locale significative dans l'histoire de l'humanité.

Le critère iv peut donc justifier également l'inscription.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

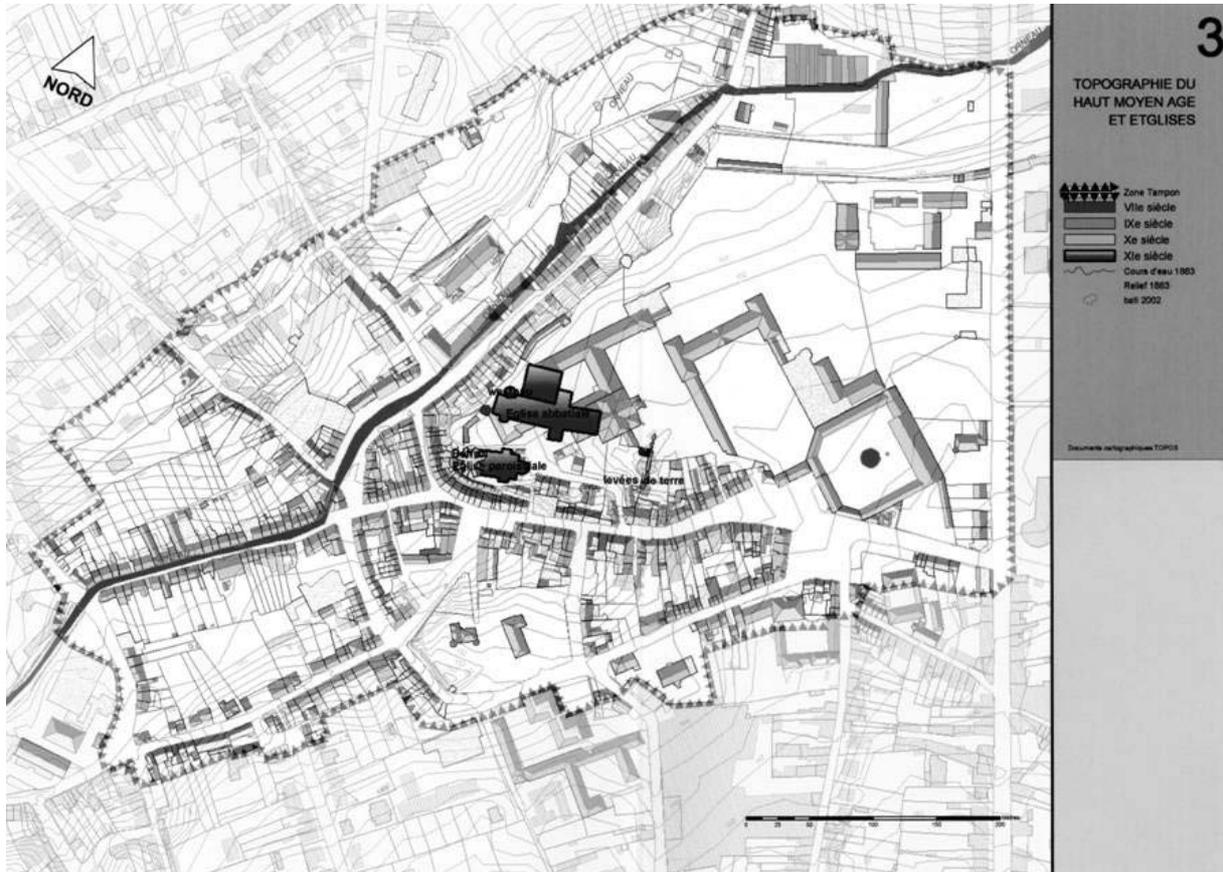
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte le projet de décision suivant :

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-05/29.COM/8B,
2. Approuve cette modification mineure sur la base des ***critères existants ii et iv.***

ICOMOS, avril 2005



Plan indiquant la délimitation du bien proposé pour inscription



Vue aérienne du beffroi de Gembloux



Les cloches